

DGA Partenaire et Ressources

Direction des Finances et du Conseil
en Gestion

Pôle Stratégie et Pilotage Financière

Service Prospective et Préparation
Budgétaire

Arrêté n° AR-DFCG/2023/1250

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAJAP/2021/231 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 concernant la délégation de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° DAJAP/2021/1084 du 17 novembre 2021, portant délégation de signature en faveur de Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale Adjointe Partenaire et Ressources ;

Vu la proposition de La Banque Postale en date du 20 novembre 2023 ;

Sur la proposition de Madame la Directrice des Finances et du Conseil en Gestion ;

ARRETE

- ARTICLE 1.** Est retenue pour financer le programme de lignes de trésorerie 2024 du Département du Nord la proposition de La Banque Postale pour un montant de 120 M€ définie dans le tableau « Caractéristiques principales de la ligne de trésorerie » ci-dessous ;
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr;
- ARTICLE 3.** Madame la Directrice des Finances et du Conseil en Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Caractéristiques principales de la ligne de trésorerie

| | |
|-----------------------------------|---|
| Prêteur | La Banque Postale |
| Nature du produit | Ligne de trésorerie |
| Montant | 120 000 000 EUR (Cent-vingt millions d'euros) |
| Durée du contrat | 364 jours |
| Date de prise d'effet du contrat | 22/12/2023 |
| Taux applicable | Taux variable €STR + 0,75 % |
| Base de calcul | Exact / 360 jours |
| Frais de dossier | 0,05 % du montant de la ligne de trésorerie, soit 60 000 € |
| Commission de non-utilisation | Néant |
| Périodicité des intérêts | Trimestrielle |
| Préavis de tirage / remboursement | Réception de l'ordre en J avant 12h pour une exécution en J |
| Montant minimum du tirage | 10 000 € |

Signé électroniquement à Lille le 04/12/2023

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Sophie BLANQUART